

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Direction urbanisme et foncier  
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_129  
SÉANCE DU 16 MAI 2023

### **23 - RÉTROCESSION DE LA PARCELLE 383 AT 8 RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE LA DIVETTE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

La communauté d'agglomération Le Cotentin, compétente pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, a pour projet de restaurer l'ouvrage de La Fauconnière en vue de rétablir la continuité écologique de la Divette. Cette opération, qui vise également à valoriser les dernières parcelles disponibles pour agir sur l'aléa inondation en centre urbain où la Divette est fortement contrainte, a été validée en conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin en mai 2021 (la commune étant propriétaire de l'ouvrage) et est inscrite au contrat de territoire eau et climat 2020-2022 co-signé par la Ville et l'intercommunalité.

Une étude hydraulique, préalable aux travaux, a été lancée à l'automne 2021. La restitution de cette étude par le cabinet ARTELIA est intervenue lors du comité de pilotage du 4 octobre 2022.

Il en ressort que l'ouvrage de La Fauconnière crée une discontinuité sur le profil en long de la Divette et constitue un obstacle au transit sédimentaire.

Quatre niveaux d'intervention ont été présentés par le cabinet d'études et c'est le niveau 3 qui a été retenu au comité de pilotage auquel participaient des élus de la communauté d'agglomération Le Cotentin et de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Ce niveau d'intervention consistera à combler partiellement le bief sur le tronçon en aval uniquement, accompagné du décaissement de deux parcelles contiguës privées, cadastrées 383 AT 7 et 8.

Pour ce faire, il convenait que la commune de Cherbourg-en-Cotentin, compétente en matière d'aménagement piétonnier, fasse l'acquisition des parcelles 383 AT 7 et 8, d'une contenance totale de 4 159 m<sup>2</sup>.

Il n'a pas été trouvé d'accord avec le propriétaire de la parcelle 383 AT 7 sur sa vente. Cependant, la communauté d'agglomération a indiqué finalement qu'il n'était plus indispensable d'acquérir ledit terrain.

M. Nicolas DUBOST, propriétaire de la parcelle 383 AT 8, est quant à lui favorable à rétrocéder la parcelle 383 AT 8 à la commune mais au prix de deux euros le mètre carré (2 €/m<sup>2</sup>) soit un prix total de 5.834 €.

Ce terrain de 2 917 m<sup>2</sup>, situé en zone UX du plan local d'urbanisme communal et en zone inondable, appartenait par le passé à la commune de Cherbourg-Octeville et avait été vendu au père de M. DUBOST en 2013.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter l'acquisition auprès de M. Nicolas DUBOST de la parcelle 383 AT 8 au prix de deux euros le mètre carré (2 €/m<sup>2</sup>) soit un prix total de cinq mille huit cent trente-quatre euros (5.834 €),
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique et ses annexes à recevoir par l'un des notaires de la SCP FONTANET - DUPONT-MANQUET, située à Cherbourg-en-Cotentin (50130), 4 rue Becquerel,
- dire que la dépense sera imputée au budget principal, ligne de crédit 63364,
- accepter la prise en charge des frais d'acte notarié y relatif et inscrire la dépense en résultant au budget principal, ligne de crédit 40193.

Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : <b>18h18</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
<u>Pour</u> : <b>53</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>NPPV</u> : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 16 mai 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice  
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian  
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand  
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy  
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence  
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie  
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

### **ABSENTES**

MARGUERITTE Camille  
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le 19/05/2023

ID : 050-200056844-20230517-DEL2023\_129-DE

# ACQUISITION DE LA PARCELLE 383 AT 8 AUPRES DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

M. NICOLAS DUBREUIL   
DE LA DIVETTE

